

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22.02.01 Convocation du 14.02.01

Compte rendu affiché 23 février 2001

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : D. BROSSARD

Réf. : BJ/LDA

**Objet : SUBVENTION
AU C.C.A.S.**

Présents :

MM. LAFFLY, MEYER, MIGNOT Mmes GUERIN,
BOUHEY, MM. POINT, VERGNE, CHATUT et FAURE,
Maires-Adjoints,

<u>Nombre de</u>	
<u>conseillers</u>	
en exercice :	29
présents	26
votants	27

Mmes CHEZEAUBERNARD, ROUX, BROSSARD,
WYMAN, GASTREIN, MM. AUROY, DOIZY, DUCRET
GONDELAUD, PIANA, FORGET, RUMEAU, SAINT-CYR,
MACHURAT, DOUCET, Mlle MILLET, M. BELIN.
Conseillers Municipaux,

Absente représentée : Mlle VEYRIER par Mme GUERIN.

Absents excusés : MM. MARCENDE et DUSSUD.

Monsieur l'Adjoint délégué explique que la ville dote, chaque année, le Centre Communal d'Action Sociale d'une subvention contribuant à assurer le financement des actions qu'il mène.

Il indique que cette subvention permet de concrétiser les axes de la politique sociale voulu par la municipalité.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Primitif 2001,
- Vu la Commission municipale des Finances du 15.02.2001,
- Vu le débat d'orientation budgétaire du 25.01.2001,
- Décide de l'attribution d'une subvention de **2 040 000 F. au profit du CCAS, à l'article 65736 du budget communal.**

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE s/SAONE, le 22 Février 2001

Pour copie conforme,
Le MAIRE ,

LE MAIRE
Signé P. LAFFLY

Délibération certifiée exécutoire le 8 Mars 2001
compte tenu - de la transmission en Préfecture le 9 Mars 2001
- de la publication le 8 Mars 2001